AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N°61/ONSSA/DRFM/2026

Le sous-ordonnateur de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès – procède à l'achat sur bon de commande les prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics**.**

Objet de la prestation : Travaux d'aménagement du mur de clôture de siège de service du contrôle et de la protection des végétaux de Taza relevant de la direction régionale de l'ONSSA Fès-Meknès.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation et caractéristique technique	U	Quantité
1	TRAVAUX DE DÉMOLITION, DÉMONTAGE, DÉPOSE, DÉCAPAGE, TRANSPLANTATION ET DESSOUCHAGE DES ARBRES Y COMPRIS ÉVACUATION A LA DÉCHARGE PUBLIQUE **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**F**	1
2	TRAITEMENT DES FISSURES SUR MURS ET PLAFONDS **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**ML**	90
3	REPRISE DES ENDUITS DÉGRADÉS **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	120
4	FOUILLES EN RIGOLES, EN TRANCHES OU EN PLEINES MASSE DANS TOUT TERRAIN DE TOUTE NATURE ET DE TOUTE PROFONDEUR Y/C ROCHER **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	60
5	MISE EN REMBLAIS OU ÉVACUATION A LA DÉCHARGE PUBLIQUE ; **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	60
6	MAÇONNERIE DE MOELLONS EN FONDATIONS ET EN ELEVATION **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	102
7	BÉTON DE PROPRETÉ **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	24
8	BÉTON POUR BÉTON ARME POUR TOUT OUVRAGE EN FONDATIONS **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	33

9	ACIER A HAUTE ADHÉRENCE POUR BÉTON ARME EN FONDATION **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**Kg**	3 300
10	BÉTON POUR BÉTON ARME POUR TOUT OUVRAGE EN ÉLÉVATION **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M3**	21
11	ACIERS HAUTE ADHÉRENCE FE E 500 POUR BÉTON ARME EN ÉLÉVATION **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**Kg**	2 520
12	ENDUIT EXTÉRIEUR AU MORTIER DE CIMENT Y/C ÉLÉMENTS DÉCORATIFS **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	640
13	GRILLAGE METALLIQUE **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	144
14	PORTAIL PRINCIPAL D'ENTREE **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	6
15	PEINTURE VIVYLIQUE EXTERIEURE **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	264
16	PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE **Caractéristiques techniques : Voir les termes de références ci-joint**	**M2**	288

Lieu d'exécution : Siège de Service de Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taza

Délai d'exécution de la prestation :

Le délai d'exécution du présent Bon de Commande est fixé à **Quatre 4 mois** à compter de la date de sa notification.

Date et heure limite de réception des Devis des concurrents :

Date et heure limites de réception des devis des concurrents **: Le 01/12/2026 à 11h00**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

NB : Les soumissionnaires sont invités de consulter les termes de références de présent avis d'achat.

ONSSA
Le Directeur Régional
Région Fès - Meknès
Khalid EL CHARIB

TERMES DE REFERENCES RELATIFS A L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 61/ONSSA/DRFM/2026 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUR DE CLOTURE DE SIEGE DE SERVICE DU CONTROLE ET DE LA PROTECTION DES VEGETAUX DE TAZA RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA FES-MEKNES.

ARTICLE 1 : OBJET DU BON DE COMMANDE

Le présent avis d'achat sur bon de commande a pour objet : Travaux d'aménagement du mur de clôture de siège de service du contrôle et de la protection des végétaux de Taza relevant de la direction régionale de l'ONSSA Fès-Meknès.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les Travaux d'entretien objet de présent avis d'achat consiste à :

A- TRAVAUX PRÉPARATOIRES :

NB :

- L'exécution selon les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions du BET et du maître d'ouvrage ;
- Les prix remis par l'entrepreneur comprendront toutes fournitures, poses, déposes, scellement, encastrements, ajustages et d'une façon générale toutes sujétions concernant les travaux ci-après ;
- L'entrepreneur devra se rendre personnellement sur place pour apprécier, à son point de vue et sous sa responsabilité, la nature, l'importance et la difficulté des travaux d'aménagement, des démolitions et des reprises à effectuer aux ouvrages existants ;
- Un cahier de chantier en Trifold sera en permanence à la disposition du BET, du maître d'ouvrage et de ses représentants ;
- L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires de sécurité pendant le déroulement des travaux, et de suivre les instructions du maître d'ouvrage concernant l'organisation du chantier et la réalisation des travaux selon un planning élaboré en coordination avec le maître d'ouvrage et la direction de l'établissement pour ne pas perturber le déroulement de l'action pédagogique ;
- Tous les travaux comprennent le nettoyage des lieux, le transport des déchets aux décharges publiques, ainsi que la mise en dépôt des éléments réutilisables et toutes sujétions.

B- GÉNÉRALITÉ SUR LA DÉMOLITION :

- Les ouvrages dont la démolition est nécessaire seront démolis soigneusement pour ne pas ébranler le reste de la construction.
- L'entrepreneur sera tenu responsable de toutes les dégradations qu'il pourrait occasionner aux ouvrages existants ou à conserver lors de l'exécution de ses travaux. Dans le cas où il estimerait que certaines précautions particulières devraient être prises, il devra en aviser le Maître d'ouvrage avant exécution. Toutes dégradations ou tous manquements aux sujétions ci-dessus seront reprises aux frais de l'entrepreneur après établissement d'un procès-verbal définissant les malfaçons constatées et les conséquences prévisibles.
- Les prix remis par l'entrepreneur devront tenir compte de toutes les sujétions d'exécution, main d'œuvre, échafaudages, étaiements, chargements, transports et déchargements des gravois et matériaux non récupérables aux décharges publiques après établissement du mémoire définissant les techniques de démolition et toutes études nécessaires, à soumettre pour avis au BET. Aucune réclamation, notamment de supplément de prix ne sera admise en cas de sous-estimation de ces travaux.
- Tous les matériaux que le maître d'ouvrage voudrait récupérer devront être déposés avec le plus grand soin et mis à la disposition de celui-ci.
- Les ouvrages dont la démolition est nécessaire seront démolis soigneusement pour ne pas ébranler le reste de la construction.

C- DESCRIPTIF TECHNIQUE DES PRIX :

C-1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES :

PRIX N°01	**TRAVAUX DE DÉMOLITION, DÉMONTAGE, DÉPOSE, DÉCAPAGE, TRANSPLANTATION ET DESSOUCHAGE DES ARBRES Y COMPRIS ÉVACUATION A LA DÉCHARGE PUBLIQUE**

L'entrepreneur sera réputé s'être rendu sur le lieu, avoir visité le terrain et prise connaissance de tous difficultés pouvons survenir lors d'exécution des travaux.

Toutes dégradations ou tous manquements aux sujétions ci-dessus seront reprises aux frais de l'entrepreneur après établissement d'un procès-verbal définissant les malfaçons constatées et les conséquences prévisibles.

Avant d'entamer les travaux de démolition, décapage des revêtements existants, un constat des lieux et du matériel installé sera établi contradictoirement avec le Maître d'ouvrage et la Maîtrise de chantier.

Tous matériaux et matériels récupérables sera listé (Menuiseries, Ferronneries, Électricité, Plomberie, etc…), L'entreprise devra déposer soigneusement tous les articles énumérés dans le constat, et les entreposera aux endroits indiqués en vue d'une récupération par le Maître d'ouvrage ;

Le présent Prix rémunère la démolition et la désinstallation des ouvrages suivants :

Démolition tous les éléments en béton armé jugés dégradés :

Démolition de tout ouvrage en béton armé en fondation et en élévation, poteaux, poutres, dalles, voiles, Hourdis, création des ouvertures compris coupe de leurs armatures, étaiement, évacuation des gravois à la décharge publique et toutes sujétions de sécurité.

Démolition des acrotères à reprendre selon recommandations maitrise d'œuvre.

Démolition des cloisons de toute nature :

Démolition des cloisons en briques creuses et des cloisons en agglos en Terre cuite de toutes épaisseurs (suivant les indications du maitre d'ouvrage), y compris étaiement et toutes sujétions d'évacuation à la décharge publique.

Création par ouverture des portes sur des parois de toute nature y compris étaiement et finition.

Dépose de L'installation Électrique dégradée :

Dépose des luminaires, armoires électriques, coffret en plastique, fileries et toutes sujétions d'évacuation aux lieux désignés par le maître d'ouvrage.

Dépose des canalisations et appareils sanitaires existants :

Ce prix rémunéré le débranchement et la démolition des ouvrages assainissements détérioré, Dépose des appareils sanitaires, y compris la dépose de leur alimentation en eau et toutes sujétions d'évacuation aux lieux désignés par le maître d'ouvrage. Y compris la démolition des regards et canalisation existante

Dépose soignée des éléments de plomberie, et tout autre élément ou équipement désignés par le maitre d'ouvrage ; et leur transport au lieu désigné par l'administration et de remise en état des lieux des travaux (fond de forme-enduit de finition-revêtement- peinture, dallage. Réseaux …etc.)

La dépose des descentes des eaux pluviales et usées existantes.

Le dessouchage, enlèvement et transplantation des arbres selon les indications du Maitre d'ouvrage.

Évacuation des débris encombrés aux décharges publiques réglementaires :

Les éléments démolis ne sont pas réutilisables quel que soit leur nature ;

Avant tout commencement de travaux de démolition, l'Entrepreneur devra à ses frais, assurer la protection du public et des voisins aux moyens de palissades, barrières, panneaux de signalisation, etc...

Toutes les démolitions que ça soit en élévation ou en sous-œuvre seront exécutées avec le plus grand soin afin de ne pas détériorer les constructions voisines, sinon l'entreprise sera parvenue à sa charge leur mise en état initiale.

La démolition devra répondre aux critères et conditions de sécurité et ne soulève aucun risque sur les mitoyens ; l'entrepreneur doit à cet effet s'entourer de toutes les précautions qui s'imposent.

La démolition concerne l'ensemble des travaux en infrastructure et superstructure nécessaire pour la suppression totale de l'édifice existant et le transport des débris à la décharge publique.

Ce prix ne sera pas payé qu'après la réalisation de tous les travaux d'exécution.

N.B : Cette liste n'étant pas exhaustive, tous travaux demandés expressément par la maîtrise d'œuvre, le Maître d'ouvrage, ou le BET devront être exécuté dans le cadre de ce prix sans plus-value, conformément aux règles de sécurité de démolitions, de précautions, d'étaiement et de renforcement.

Ces travaux seront exécutés suivant recommandations et directives de l'administration et de la maitrise d'œuvre

Ouvrage payé au **Forfait** y compris toutes sujétions de dépose et stockage dans un local qui sera désigné par l'administration pour leur éventuelle restauration et réutilisation, cette tache doit être effectuée avec de plus grand soins, ainsi que l'évacuation des gravois et débris à la décharge publique autorisée y compris chargement, transport et déchargement.

C-2 TRAVAUX DE RÉFECTION :

PRIX N°02 TRAITEMENT DES FISSURES SUR MURS DE CLÔTURE

- ***Pour les fissures dans les murs il sera procédé au :***
- Dégagement des enduits sur une bande de 20cm de large ;
- Fourniture, confection et application d'agrafes en acier de Ø 6 tous les 5cm ou de grillage galvanisé anti fissure pour ligaturer les fissures.
- Les crochets des 2 extrémités des agrafes doivent pénétrer dans les murs, puis scellées par un mortier dosé à 400kg de ciment ;

- Application d'un enduit suivant les mêmes spécifications et descriptions des enduits intérieurs ou extérieurs avec incorporation de sikalatex.

Pour les fissures d'enduit au niveau des jonctions structure en béton armé et maçonnerie :

- Dégagement des enduits sur une bande de 20cm de large ;
- Garniture des jonctions par un grain de riz riche en ciment avec incorporation de sikalatex, après vidage des jonctions sur 5cm sur toute la profondeur ;
- Fourniture, confection et application de grillage galvanisé anti fissure ;
- Application d'enduit de ciment suivant les mêmes spécifications et descriptions des enduits intérieurs ou extérieurs décrits auparavant avec incorporation de sikalatex sur la bande de 20cm.
- Sans plus-value pour façon rustique ou tyrolien ni pour joint creux de toutes dimensions.
- Ce présent prix comprend les échafaudages nécessaires pour arriver à hauteur des fissures à traiter.
- Ouvrage payé au **Mètre Linéaire** y compris toutes sujétions d'exécution.

PRIX N°03 REPRISE DES ENDUITS DÉGRADÉS

Le présent prix concerne la reprise des enduits dégradés sur des éléments de structure, murs, plafonds, voiles, cloisons de briques ou d'agglomérés, maçonnerie de moellons, etc.

Il est compris dans le prix le décapage, grattage de l'enduit existant jusqu'à mise à nu du support existant, piquage et nettoyage avec humidification, application des enduits conformément au D.T.U en vigueur. Il sera exécuté en trois couches suivant les opérations :

- Brossage puis imbibition du support ;
- Fouettis de gros mortier liquide dosé à 350 Kg, avec incorporation de produit de colle (sikalatex ou similaire) ;
- Dégrossi d'enduit au mortier N°1 d'épaisseur 1 cm environ ;
- Couche de finition au mortier N°5 d'épaisseur 0.5 cm environ passés au bouclier avec incorporation de produit hydrofuge (sika à 1% du ciment) ;
- Tout sera parfaitement dressé, compris arrêtes, embrasures, cueillies, façon de larmier et gouttes d'eau, engravures, aux raccords défectueux entre la maçonnerie (parpaing, double cloisons ou cloisons) et les éléments de la structure porteuse. Il sera procédé à l'évidement de ces jonctions, leur nettoyage, leur imbibition, leur remplissage par un mortier en grain de riz dosé à 400kg/m3.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, il sera placé sous l'enduit d'une bande de grillage galvanisé à mailles fines (21 mm) de 0.5m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées, cette bande est comprise dans le prix.

Sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs tout vide et ouvrages divers déduits, pour parties horizontales, verticales ou inclinées, planes ou courbes.
Sans plus-value pour façon rustique ou tyrolien ni pour joint creux de toutes dimensions.
Le prix comprend les échafaudages nécessaires pour arriver à hauteur de la zone à réfectionner.

Ouvrage payé au **Mètre Carré** y compris toutes sujétions d'exécution.

C-3 TRAVAUX DE TERRASSEMENT :

PRIX N°04	**FOUILLES EN RIGOLES, EN TRANCHES OU EN PLEINES MASSE DANS TOUT TERRAIN DE TOUTE NATURE ET DE TOUTE PROFONDEUR Y/C ROCHER**

Fouilles en rigoles, tranchées, puits, en pleine masse ou trous de toutes dimensions et à toutes profondeurs, dans terrains de toutes natures, y compris rocher.
Les fouilles dépassant les cotes admises ne seront pas payées.
Les déblais provenant des fouilles pourront être utilisés, s'ils présentent les caractéristiques nécessaires et après établissement des essais d'identification par UN LABORATOIRE AGRÉE aux frais de l'Entrepreneur et agrément par les représentants du Maître d'Ouvrage, soit en remblais, soit en remblaiement des fouilles après coulage des bétons en fondation.
Ils seront mis en place par couches successives de 20 cm d'épaisseur des terres arrosées et compactées jusqu'à obtention de 95% OPM, soit évacuation aux décharges publiques autorisées pour les terres excédentaires sans aucune plus-value pour foisonnement.
Y compris dressement et aménagement des fonds et des parois et toutes sujétions de mise en œuvre et finition, méthode de calcul suivant D.G.A, mesure prise au vide de construction, pour toutes profondeurs sans majoration pour affouillements, éboulements ou foisonnements.

Ouvrage payé au **Mètre Cube** théorique d'après les attachements représentant l'état des lieux avant et après les fouilles, sans majoration pour foisonnement.

PRIX N°05 MISE EN REMBLAIS OU ÉVACUATION A LA DÉCHARGE PUBLIQUE

Le présent prix comprendra la fourniture et la mise en œuvre du remblai de substitution en terre sélectionnée à faire analyser et valider par un laboratoire à la charge de l'entreprise, comprenant le chargement, le transport et le déchargement à côté des ouvrages à remblayer, la mise en remblai, l'arrosage et le compactage par couches successives de 0,20m au rouleau à pneus ou vibrant avec épandage d'eau y compris réglage à la côte, façon de pentes et toutes sujétions d'exécution et mise en place.

Après le compactage, ce remblai devra avoir une densité égale à 95% de l'Optimum Proctor Modifié (O.P.M). Les quantités sont mesurées après compactage compris extraction, hors chantier, changement, transport et mise en place.

Le compactage méthodique par couches successives du remblai sera à l'aide d'engins appropriés en fonction de la nature des matériaux à mettre en œuvre, leur teneur en eau et le degré de compactage recherché.

Y compris les fiches de conformité et de compactage délivré par UN LABORATOIRE AGRÉE à la charge de l'entreprise. Tout essai inférieur à 95 % de la densité OPM nécessitera l'enlèvement des remblais exécutés et leur réfection jusqu'à l'obtention des résultats à atteindre.

Ouvrage payé au **Mètre Cube** sans majoration d'aucun foisonnement, de manutention et de mise en œuvre.

C-4 TRAVAUX DE FONDATIONS :

PRIX N°06 MAÇONNERIE DE MOELLONS EN FONDATIONS ET EN ÉLÉVATION

Pour les murs en fondations et en élévation à 1 ou 2 parements, de toutes épaisseurs et toutes formes, exécutées en moellons hourdés au mortier de ciment N°2, les parements seront dressés sur leurs faces vues de façon à ne pas présenter d'aspérités.

Les joints seront soigneusement remplis au mortier le prix de règlement comprend les tailles pour angles rentrants ou sortants, les fruits, arrondis, boutisses, faisant toute l'épaisseur du mur et à raison d'une par mètre carré.

Ouvrage sera payé au **Mètre Cube** théorique d'après les dimensions telles qu'elles sont figurées sur les plans établis par le bureau d'étude et approuvé par le Bureau de contrôle, déduction faite de tous vides de plus de 0.5 m², ainsi que des ouvrages de béton armé qui pourrait y être inclus.

PRIX N°07 BÉTON DE PROPRETÉ

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et mise en place de béton de propreté en béton B15 suivant le CPT et selon la norme NM 10.1.008, en débordant de chaque côté des ouvrages, conformément aux dessins établis par le bureau d'étude, sous les ouvrages en maçonnerie ou en béton armé des semelles isolées ou filantes, longrines, radiers, voiles, murs de soutènement, jardinières, etc.

Le prix de règlement s'entend pour l'ouvrage complètement terminé y compris toutes sujétions de main d'œuvre, de fournitures, de mise en place et du serrage de béton, de damage, de réglage, de coffrage, de décoffrage, des frais d'épreuves, etc.

Ouvrage sera payé pour toute dimensions au **Mètre cube** théorique d'après les dimensions tels qu'ils sont figurés sur les plans visé par le bureau de contrôle et sans plus-value d'aucune sorte.

PRIX N°08 BÉTON POUR BÉTON ARME POUR TOUT OUVRAGE EN FONDATIONS

Tous les ouvrages en béton armé en infrastructure seront exécutés en béton B25 et comprennent les éléments suivants :

- Coffrage soigné en bois ou métallique de toutes formes, les fonds de coffrage seront nettoyés avant le coulage des bétons, décoffrage.
- Vibration du béton à l'aide de vibreurs adaptés et suivant recommandation de la maîtrise d'œuvre.
- Étaiement et blindage pour mise en œuvre du béton à toutes profondeurs et à toutes hauteurs
- Éventuellement joint en polystyrène à toutes profondeurs et de toutes dimensions
- Protection du béton contre les réactions solaires et thermiques (hiver et été),
- Réservations pour passages des fourreaux, pour regard et tout ouvrage suivant indications des corps d'états techniques, et selon détails BET.
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, pentes, formes irrégulières, coffrage soigné, huiles de décoffrage et toutes fournitures (fourreaux et traversées notamment).
- Y compris polyester pour joints et traitement des joints horizontaux à soufflet en plomb : plaque en plomb laminé de 3mm d'épaisseur et de 60cm de largeur pliée verticalement en forme de U encastrée dans le joint de dilatation et rempli en bitume à Chaud.

- La formulation des bétons à établir par un Laboratoire Agrée à la charge de l'entreprise.
- Sans plus-value aucune pour les parties courbes ou en pente ou de forme irrégulières, de becquets, trous, d'incorporation de fourreaux, non plus pour les repiquages qu'exigerait la mise du béton à la forme définitive, d'incorporation éventuelle de SIKA pour béton hydrofuge, de frais d'approbation des plans de béton armé par un bureau de contrôle agrée par l'Administration, de frais d'essais de béton par un Laboratoire Agrée

Ouvrage sera payé au **Mètre Cube** théorique d'après les dimensions telles qu'elles sont figurées sur les plans établis par le bureau d'étude et approuvé par le Bureau de contrôle.

PRIX N°09 ACIER A HAUTE ADHÉRENCE POUR BÉTON ARME EN FONDATION

Tous les aciers pour béton armé seront de la classe **Fe500**. L'entreprise doit fournir une attestation de conformité et d'origine de l'acier (classe et origine). Ils seront exécutés conformément aux dessins de détails des plans B.A. notifiés à l'Entrepreneur qui devra en outre :

La fourniture, la façon et la pose des aciers, le fil de ligature, les aciers de montage et les cales cubiques

Le poids des aciers pris en compte résultera du métré théorique, selon les plans d'exécution, approuvés établis par le Bureau d'Études, compte tenu des recouvrements, chapeaux, crochets en appliquant les longueurs au poids théorique. Aucune majoration ne sera accordée pour les chutes, fils de ligatures, tolérance de laminage. Les armatures devront être parfaitement propres, sans aucune trace de rouille non adhérente, de peinture ou de graisse.

Ouvrage payé au **Kilogramme** théorique en appliquant les poids linéaires aux longueurs développées des barres, cadres, étriers, épingles, chapeaux, équerres, renforts, tels qu'ils sont figurés sur les dessins établis par le bureau d'étude et sans plus-value aucune pour chutes, tolérance de laminage, cavaliers, de frais d'approbation des plans de béton armé par le BCT, de frais d'essais par un Laboratoire Agrée.

PRIX N°10 BÉTON POUR BÉTON ARME POUR TOUT OUVRAGE EN ÉLÉVATION

Béton pour Béton armé exécuté en béton B25 à réaliser suivant les prescriptions des généralités citées ci-dessus. Pour tous ouvrages à savoir :

- Poteaux circulaires, carrés ou toute autre forme géométrique ;
- Poutres, chaînages, couronnement d'acrotère ;
- Dalles pleines, consoles et escaliers ;

- Voiles, murettes de toutes épaisseurs ;
- Éléments en partie courbe, pentes et formes irrégulières ;
- Éléments secondaires et décoratifs tels que pergola, acrotères, éléments de façade, gaines d'aération, garde-corps, etc.

Y compris coffrage très soigné, vibrations et décoffrages. Les dispositions de détails pour les coffrages seront soumises avant exécution à l'approbation de l'architecte.

Y compris polyester pour joints et traitement des joints horizontaux à soufflet en plomb : plaque en plomb laminé de 3mm d'épaisseur et de 60cm de largeur pliée verticalement en forme de U encastrée dans le joint de dilatation et rempli en bitume à Chaud.

Le prix de règlement s'entend pour l'ouvrage complètement terminé y compris toutes sujétions de fourniture, de main d'œuvre, de levage, de difficultés de mise en œuvre et de mise en place à toutes hauteurs, de coffrage, de décoffrage, d'étais, d'échafaudage, de frais de béton de convenance, de joints en creux et de joints en polystyrène de toute épaisseur.

Ouvrage payé au mètre cube, suivant plans du BET, visé par le BCT, sans plus-value pour les forme irrégulières ou circulaires, trous, recoupement de balèvres, rainure, engravures, d'incorporation de fourreaux et trémies pour les corps d'état, non plus pour les repiquages qu'exigerait la mise du béton à la forme définitive.

❖ **Nota :**

Tous les bétons (dosage et résistance) devront répondre aux prescriptions du chapitre « Cahier des Prescriptions Techniques », et selon les spécifications et exigences de la norme marocaine NM 10.1.008 version 2009 « publiée au bulletin officiel n° 5740 du 4 juin 2009 » Les huiles de décoffrage seront à soumettre à l'agrément du Maître d'œuvre.

Les bétons en élévation devront être minium coupe-feu 1/2h. Le degré coupe-feu de chaque ouvrage en béton est défini suivant les instructions de la maîtrise d'œuvre et selon le rapport de la notice de sécurité.

Ouvrage sera payé au **Mètre Cube** théorique, la formulation des bétons sera établie préalablement par un laboratoire agréé à la charge de l'entreprise et acceptée par la Maîtrise d'œuvre.

PRIX N°11 ACIERS HAUTE ADHÉRENCE FE E 500 POUR BÉTON ARME EN ÉLÉVATION

Fourniture, façonnage et mise en place des armatures de béton en acier **Fe 500** de 1ère catégorie et de tous diamètres comme il est décrit dans les généralités et positionné sur les plans de B.A.

Les aciers Tors ou Caron devront répondre aux conditions exigées par les textes en vigueur et le ferraillage sera exécuté conformément aux plans de béton armé visés par le Bureau de Contrôle.

L'entrepreneur devra effectuer la fourniture, le façonnage, la pose des aciers de tous diamètres ainsi que les fers de montage, les fils de ligature, les cales annulaires pour poutres et poteaux (en moyenne une cale par kilogramme d'acier à enfiler sur cadre) et les cales d'écartement parfaitement noyées dans le béton pour garantir un enrobage correct des aciers.
Les poids des aciers pris en compte résulteront du métré théorique, compte tenu des recouvrements, chapeaux et crochets, en appliquant les longueurs au poids théorique du B.A.E.L 91.
L'Entreprise doit fournir une attestation de confirmation de la nuance **Fe500**.
Ouvrage payé au kilogramme théorique sans aucune majoration pour hauteurs, formes irrégulières, chutes, fils de ligature, tolérance de laminage, etc.

Ouvrage payé au **kilogramme,** y compris toutes sujétions d'exécution et de fourniture sans plus-value aucune pour chutes, fils de ligature, tolérance de laminage, cavaliers, etc..

ENDUITS :

Exécutées conformément au DTU 26.1, et suivant les instructions de la maîtrise d'œuvre.
Avant tout commencement la surface des supports doit être propre, exempte de traces de suie, de salpêtre, de plâtre, de poussières, de produits de décoffrage, etc.
Les supports (maçonnerie, béton) à enduire seront préparés convenablement et doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur « ressuyés » pour obtenir un bon accrochage lors de l'application de l'enduit et pour que le support n'absorbe pas l'eau de mortier y compris traitements des joints dégradés, et surface rugueuse.
Les ouvrages en béton n'offrant pas les garanties d'adhérence suffisante seront piqués à la pointe.
Aux raccordements entre les parties en béton armé et la brique ou l'aggloméré, il sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines de 20mm type « cage à poules » de 50cm de largeur tenue par des cavaliers et pointes galvanisées.
À tous les angles de murs saillants seront mis en place avant enduit des baguettes d'angles métalliques galvanisées, sur toutes hauteurs avec ailettes en métal déployé.
Les enduits seront payés au mètre carré réellement exécuté tous vides déduits y compris tous les travaux préliminaires et préparation des supports , fourniture et mise en œuvre de tous les produits spéciaux nécessaires à la réalisation des complexes des enduits sans plus-values pour toutes réalisation des surépaisseurs nécessaires aux dressages et aux rattrapages de la verticalité, de la planéité et de l'alignement des parois, grillages galvanisés cage à poules, façon de petites ou faibles surfaces, , angles saillants ou en retraits, angles des joints de dilatations, embrasures,

arêtes, cueillies, larmiers, gouttes d'eau, engravures, tableaux des baies, retours, couronnements, corniches, motifs décoratives, moulures, retombées formes irrégulières de toutes sortes, courbes, rondes ou inclinées, façon des lèvres joints, grillages anti fissures, surfaces rustiques ou autres à réaliser suivant prescriptions et indications du la Maître d'Ouvrage, façon de toutes les réservations nécessaires, réalisation des divers scellements, etc..., ainsi que toutes sujétions de fourniture, de pose, d'exécution et de finition en toute hauteur.

PRIX N°12 ENDUIT EXTÉRIEUR AU MORTIER DE CIMENT Y/C ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

Sur tous les éléments de façade qui ne comportent pas de revêtements spéciaux, il sera réalisé en enduit exécuté en trois couches comme suit :

- Une couche d'accrochage après imbibition complète du support et passage d'une barbotine dosée à 300 kg de ciment au m3, afin d'améliorer l'accrochage du mortier N°4 ;
- Une couche de dressage en une ou plusieurs passes d'épaisseur ne dépassant pas 0.01 m au mortier plus produit hydrofuge type « SIKA » ;
- Couche de finition passée au bouclier dite « FINO » de 0.005m d'épaisseur au mortier N°5.

Ouvrage payé au **Mètre Carré**, sans plus-value pour petites ou faibles largeurs, pour parties verticales et inclinées, courbes ou planes et toutes sujétions ci-haut mentionnées.

C-5 BARDAGE MÉTALLIQUE :

PRIX N°13 GRILLAGE MÉTALLIQUE

Grilles de défense métallique barreaudé pour murs de clôture à réaliser suivant détails et indications du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage, y compris cadre et traversé en fer carré ou rond de dimensions selon détails, y compris fixation par des pattes à scellement et toutes sujétions de mise en œuvre selon les règles de l'art.

Ces grilles seront obligatoirement soudées au ferraillage des raidisseurs, ou à des pattes en fer rond 16mm, scellées à la structure de béton par perceuse (HILTI) avec incorporation de mortier hydrofuge du type Sika ou similaire.

Ouvrage payé au **Mètre Carré**, y compris toutes sujétions de mise en œuvre, dépose, pose selon les règles de l'art.

PRIX N°14 PORTAIL PRINCIPAL D'ENTRÉE

Fourniture et pose d'un portail métallique à un ou plusieurs ouvrants, y compris cadre, fourni et posé, après dépose de la porte existante détériorée, suivant plan et indications fournis par le BET en accord avec le maître d'ouvrage.

Y compris butoirs fixés au sol par ouvrant, pattes à scellements en nombre suffisant, 3 paumelles renforcées par vantail adaptées au poids du portail, soudées par ouvrant, serrure de sûreté à canon de Bricard ou similaire, poignée en Sterlium poli de Bricard ou similaire, arrêt de portillon et toutes autres dispositif nécessaire pour le bon fonctionnement.

Ouvrage payé au **Mètre Carré** y compris toutes sujétions de fourniture, dépose, pose et de scellement.

C-6 GÉNÉRALITÉS DE LA PEINTURE :

- Travaux exécutés suivant les prescriptions techniques du D.G.A et les normes D.T.U ;
- Les indications de marques sont données à titre indicatif. Des produits similaires qui devront faire l'objet d'une approbation du maître d'ouvrage pourront être retenus. Couleurs à soumettre pour approbation au maître d'ouvrage.
- Tous les prix de la peinture s'appliquent à des peintures sur un nouveau support ou des peinture anciennes à décaper pour appliquer la nouvelle. Les prix comprennent le grattage ou le brûlages jusqu'à l'élimination totale de la peinture existante puis le nettoyage du support ;
- L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions de protection des ouvrages des autres corps d'état, en particulier les sols, les appareils sanitaires et les appareils électriques ;
- Il devra le nettoyage complet des locaux et notamment des vitres et quincaillerie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

PRIX N°15 PEINTURE VINYLIQUE EXTÉRIEURE

Le présent article concerne le décapage de la peinture existante par grattage, brossage et nettoyage puis application des peintures nouvelles sur enduit au mortier bâtard. Teinte à soumettre, pour approbation, au maître d'ouvrage, suivant tableau d'échantillonnage.

Les travaux comprennent :

Brossage énergique à la brosse chiendent afin d'enlever toutes les parties non adhérentes, ou grattage des peintures existantes au couteau puis dépoussiérage, rebouchage par enduit de ciment et ponçage. Le support doit être propre et plane ;

Une couche de vinyle dilué à 5% d'eau passé à la brosse ;

Une couche de vinyle pure non dilué dans la teinte (application à 12 heures d'intervalle) ;

Une deuxième couche de vinyle pure non dilué dans la teinte (Application 3 heures après la première).

Le prix comprend toutes sujétions de fourniture, préparation, ponçage, échafaudage, finition et teintes.

Ouvrage payé au **Mètre Carré**, compté à la surface plane réelle tous vides déduits, sans plus-value pour petites parties, y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

PRIX N°16 PEINTURE GLYCÉROPHTALIQUE LAQUÉE SUR MENUISERIE MÉTALLIQUE

Le présent article concerne le décapage de la peinture existante sur menuiseries métalliques et ferronneries intérieures et extérieures. Teinte à soumettre, pour approbation, au maître d'ouvrage, suivant tableau d'échantillonnage.

Les travaux comprennent :

Brossage à la brosse métallique et ponçage.

Le métal devra être parfaitement décalaminé, dérouillé et dégraissé, ou grattage et brûlage des peintures existantes ;

Application d'une couche d'impression phosphatant et chromatisant, appliquée suivant les indications du fabricant ;

Après 24 heures, application d'une couche de minium de plomb à liant glycérophtalique, prêt à l'emploi ;

Après 24 heures, application d'une sous-couche glycérophtalique V 779 ;

Après 24 heures, application d'une couche d'émail glycérophtalique type "EMAIL CELLUC" d'Astral.

Ouvrage payé au **Mètre Carré** sans plus-value pour petites parties ou rechampissage, y compris grattage, toutes sujétions de fourniture, préparation, ponçage, échafaudage, finition et de mise en œuvre.

ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION

Les prestations objet de présent avis d'achat sont à exécuter au niveau de : Taza

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à Quatre (**4) mois** à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 4 : EXIGENCES DES SOUMMISSOINNAIRES

Le soumissionnaire est dont l'obligation de déposer au bureau d'ordre ou d'envoyer au mail ci-dessous :

- **Les présents termes de références signés avec mention « Lu et approuvé ».**

Et ce avant l'ouverture des plis dont la date et l'heure sont précisé dans l'avis d'achat.

- Bureau d'Ordre : Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.
- E-mail : onssadrfm.srs.achats@gmail.com

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES

La Direction Régionale de l'ONSSA Fès- Meknès et le fournisseur s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 6 : RECEPTION

La réception des travaux interviendra après satisfaction des obligations indiquées au niveau du présent bon de Commande.

A cet effet, la réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception signé par les agents désignés par le maitre d'ouvrage.

ARTICLE 7 : MODALITES ET PIECES A FOURNIR POUR LE REGLEMENT

Le règlement s'effectuera après la réception des prestations. Le titulaire devra produire **3 exemplaires de facture** arrêtée en toutes lettres et chiffres et comportant sa signature, son cachet, son numéro du compte bancaire (RIB), le numéro de l'ICE, l'IF, le n° d'affiliation à la CNSS, le n° d'inscription à la TP**,** le client (ONSSA-Direction Régionale de Fès- Meknès), **l'ICE de l'ONSSA : 001654057000037** l'objet et le numéro du bon de commande, le mode de règlement (par virement) et toute autre mention édictée par la réglementation en vigueur.

DERNIERE PAGE

DES TERMES DE REFERENCES D'AVIS D'ACHAT N° 61/ONSSA/DRFM/2026 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUR DE CLOTURE DE SIEGE DE SERVICE DU CONTROLE ET DE LA PROTECTION DES VEGETAUX DE TAZA RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA FES-MEKNES.

Le maître d'ouvrage	Le concurrent
ONSSA Le Directeur Régional Région Fès - Meknès Khalid EL GHARIB	